

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la délibération de la Métropole Rouen Normandie du 31 mars 2025, approuvant la feuille de route de la Métropole et les nouvelles opérations correspondantes, et donnant délégation de pouvoir au Président pour signer les conventions d'interventions requises, ainsi que de leurs avenants éventuels,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Métropole Rouen Normandie, la parcelle cadastrée section ND n° 42, sise sur la commune de Rouen (76), d'une superficie de 3 528 m².

Le projet de la Métropole est la continuation de la rénovation du parc tertiaire existant, afin de répondre aux besoins des entreprises ou des administrations, eu égard aux enjeux en matière de transition écologique ou d'évolution des modes d'organisation du travail.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à **6 000 000 € HT (OPE2025071 - 76 - ROUEN « AVENUE DE BRETAGNE - ILOT CONCORDE »)**.

D'accepter l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Métropole Rouen Normandie, une convention d'interventions.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

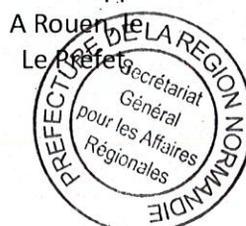
Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

16 JUL. 2025

Délibération approuvée



**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÏTRE

Action foncière 76 - ROUEN "AVENUE DE BRETAGNE - ILOT CONCORDE"

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Surface : 3 528 m² environ
Emprise bâtie : 1 764 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02/04/2025

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

0 20 40 80
Mètres

Action foncière 76 - ROUEN "AVENUE DE BRETAGNE - ILOT CONCORDE"

Métropole Rouen Normandie
Rouen

Code Opération : OPE2025071
Surface : 3 528 m² environ
Emprise bâtie : 1 764 m² environ
Section : ND



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 02/04/2025

Emprise concernée par l'opération
 Parcelles
 Sections cadastrales
 Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

0 5 10 20
Mètres